

Gestion patrimoniale pour les personnes en situation de tutelle ou de curatelle

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Domaine de l'Assurance**

Code(s) NAF : **66.29Z**, **65.11Z**, **65.20Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **K1207**, **K1201**, **K1102**, **C1109**, **K1902**

Formacode : **41014**

Date de création de la certification : **02/01/2016**

Mots clés : **protection**, **RISQUE**, **Assurance**, **Gestion de patrimoine**

Identification

Identifiant : **3884**

Version du : **16/10/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Loi du 5 mars 2007 sur la protection juridique des majeurs](#)

Non formalisé :

- [Tutelle au quotidien](#)
- [La gestion des tutelles, limites et dérivés](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Face notamment au vieillissement de la population et au nombre grandissant de personnes en situation de curatelle ou de mise sous tutelle, la loi française a prévu divers dispositifs de protection juridique.

La compétence présentée « Gestion patrimoniale pour les personnes en situation de curatelle ou tutelle » permet de répondre de façon opérationnelle aux besoins des organisations et des individus à accompagner les personnes sous protection juridique dans leur gestion de patrimoine.

Tout en intégrant une réglementation précise, la compétence s'exerce non seulement sur les activités d'analyse et de diagnostic des situations mais aussi sur l'élaboration et la mise en pratique d'un plan d'action optimisé.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Néant

Descriptif général des compétences constituant la certification

Elaboration de la stratégie de gestion patrimoniale adaptée aux personnes en situation de tutelle ou curatelle

Analyser les textes réglementaires de la personne protégée pour appréhender le cadre de référence et mesurer ses limites.

Gérer une veille permanente d'informations sur la réglementation et les opportunités de solutions de valorisation patrimoniale pour garantir la pertinence des conseils.

Collecter les informations et analyser la situation personnelle propre à la personne sous protection juridique afin d'apprécier l'ensemble des aides sociales combinables à mobiliser.

Public visé par la certification

Tous publics

A partir de l'analyse de l'existant de la situation patrimoniale de la personne protégée, analyser le potentiel à valoriser, en se projetant dans le futur pour identifier les arbitrages à faire.

Définir les différents critères économiques, patrimoniaux et financiers à utiliser pour permettre de choisir les solutions de gestion patrimoniale les plus adaptées au contexte et à la situation spécifique de la personne en situation de curatelle ou tutelle.

Appréhender tous les différents produits de placements, tout en veillant à leur actualisation, pour permettre l'élaboration optimale du plan d'action.

Utiliser les techniques de décaissements pour permettre de mobiliser les montants financiers nécessaires à la réalisation des placements.

Elaborer les différentes préconisations argumentées à partir de la restitution de l'analyse de la situation patrimoniale de la personne protégée pour permettre de choisir la solution optimale.

Anticiper les risques pouvant survenir pour prévoir les réponses adéquates à y apporter et permettre d'assurer la mise en œuvre du plan en toute sécurité.

Transmettre les résultats en adoptant une communication pédagogique pour permettre l'acceptation du plan d'action par les instances décisionnaires.

Utiliser les techniques d'argumentation et de négociation pour assurer la validation finale du plan d'action malgré les objections et résistances.

Mise en œuvre du plan d'action de gestion patrimoniale des personnes en situation de curatelle ou tutelle

Définir une boîte à outils de tâches à mobiliser et à combiner entre elles, tout en veillant à sa mise à jour, pour la mise en pratique du plan d'action.

Assurer le nettoyage des comptes préalablement à toutes nouvelles tâches réalisées pour permettre d'obtenir dès le départ une situation claire et lisible.

Réaliser les tâches techniques constitutives du plan d'action en vérifiant l'atteinte des objectifs dans le cadre d'application préalablement défini.

Analyser et suivre les écarts constatés entre les résultats visés et obtenus pour permettre d'adapter les solutions mises en œuvre.

Définir et organiser une planification des tâches à réaliser, tout en veillant à ne pas dépasser les dates limites fixées, pour garantir la réalisation du plan dans des conditions optimales de réussite.

Gérer la relation individuelle avec la personne en situation de tutelle ou curatelle et son mandataire pour créer une communication faisant preuve d'écoute, d'empathie et de pédagogie au moment de l'accompagnement des actions de décaissement et de placements.

Animer les rencontres entre les différents acteurs intervenant dans la gestion du patrimoine d'une personne en situation de tutelle ou curatelle pour assurer les échanges constructifs et harmonieux dans le suivi du projet de vie concerné et partager un but commun..

Anticiper et gérer les risques de conflits ou de situations difficiles pour ne pas entraver le déroulement du plan d'action.

Présentation et communication des documents de mise en œuvre du plan d'action

Rédiger en respectant les consignes et attentes administratives les documents types pour répondre aux exigences relatives aux procédures.

Utiliser une communication écrite pertinente et argumentée pour permettre l'acceptation des documents transmis et garantir l'atteinte des objectifs.

Assurer le contrôle de l'utilisation complète des documents à traiter et à fournir en veillant à la qualité de leur présentation pour ne pas créer des anomalies dans les processus opératoires.

Modalités générales

Formation en inter ou en intra.

En présentiel, en continu ou en discontinu.

Module 1 : Elaboration de la stratégie de gestion patrimoniale adaptée aux personnes en situation de tutelle ou curatelle.

Module 2 : Mise en œuvre du plan d'action de gestion patrimoniale adaptée aux personnes en situation de tutelle ou curatelle.

Module 3 : Présentation et communication des documents

Durée de la formation totale : 2 journées de formation (14 heures) à 4 jours (28 heures).

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La compétence « Gestion patrimoniale et budgétaire pour les personnes en situation de curatelle ou tutelle » permet aux individus d'être directement employable à des postes de mandataires. Cette compétence permet une opérationnalité directe et renforce ainsi la place du collaborateur dans l'organisation lorsqu'il s'agit de traiter les activités spécifiques propres à la gestion de patrimoine en situation de curatelle ou tutelle.

Concernant les demandeurs d'emplois, il est certain que cette compétence additionnelle renforce leur attractivité sur le marché du travail en apportant un savoir-faire directement utilisable.

Pour l'entité utilisatrice

La gestion patrimoniale des personnes en situation de curatelle ou tutelle implique des compétences spécifiques. Ainsi les organisations peuvent gérer ce type de situations professionnelles dès lors que les collaborateurs acquièrent les techniques et méthodes de travail appropriées.

On estime à plus de 900 000 le nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure de protection juridique qu'il s'agisse d'une curatelle ou d'une mise sous tutelle. Par le nombre de plus en plus important du fait notamment du vieillissement de la population, la compétence représente une véritable valeur ajoutée pour l'organisation.

Evaluation / certification

Pré-requis

Une expérience en gestion de patrimoine ou financière est appréciée ainsi que de des connaissances juridiques.

Centre(s) de passage/certification

■ Ecole Supérieure

Compétences évaluées

Toutes les compétences sont évaluées.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Néant

d'Assurances 13 rue
Fernand Léger - 75020
Paris

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

60 personnes par an.

Autres sources d'information

<https://www.esassurances.com>